



2016/2053(INI)

18.5.2016

PROJET D'AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission du développement

sur l'avenir des relations ACP-UE au-delà de 2020
(2016/2053(INI))

Rapporteur pour avis: Javier Couso Permuy

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires étrangères invite la commission du développement, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. insiste sur la nécessité de reconstruire les relations UE-ACP sur de nouvelles bases pour en faire un partenariat juste et établi sur un pied d'égalité, dans le respect de la diversité et de la souveraineté des pays; souligne que le partenariat doit chercher à atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies, à satisfaire les besoins de base et à garantir le respect des droits de l'homme;
2. souligne les répercussions négatives des accords de partenariat sur les économies des pays ACP; estime que le nouveau partenariat devra être axé sur le développement des capacités de production des pays, mener à bien les processus d'intégration régionale les plus avantageux, protéger l'agriculture traditionnelle et lutter contre l'accaparement des terres, la privatisation des ressources naturelles nationales et des services publics, et la surexploitation;
3. invite les pays ACP à procéder à un audit de leurs dettes en vue de les éliminer totalement et à demander réparation de la spoliation des ressources naturelles par les multinationales étrangères ainsi que des guerres provoquées; soutient le groupe de travail des Nations unies sur un cadre international pour la restructuration de la dette souveraine;
4. souligne qu'il convient de respecter le caractère universel des droits de l'homme consacrés dans le droit international, eu égard notamment aux migrants et aux réfugiés, ainsi que la convention de Genève; presse les pays de ratifier la Convention des Nations unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille;
5. appuie la décision des Nations unies visant à créer un instrument juridique en vue du respect des droits de l'homme par les entreprises afin de mettre un terme à l'exploitation par le travail, au néo-esclavagisme, au flux illicite de capitaux et au financement des conflits armés;
6. souligne l'importance de mettre fin à l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des pays ACP et aux politiques néocoloniales; est favorable à l'idée de démanteler toutes les bases militaires étrangères.